

## Quels documents dois-je fournir pour enregistrer un domaine ?

Avant de lancer la procédure de réservation d'un nom de domaine, il vous faut créer un compte. Trois choix de statuts sont possibles : professionnel, association ou particulier.

### **Pour les professionnels et associations :**

Après l'enregistrement et la validation du compte, aucun document n'est à nous fournir.

### **Pour les particuliers :**

Après l'enregistrement et la validation du compte, nous fournir à [contact@domaine.nc](mailto:contact@domaine.nc) :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité du demandeur
- Une copie d'une quittance d'eau ou d'électricité ou de téléphone fixe du demandeur  
A défaut d'une quittance, le demandeur doit nous fournir une copie de son dernier avis d'imposition

❗ Les attestations de logement ne sont pas acceptées.